

Charles Michel couvre Theo Francken et la N-VA

■ Le refus du secrétaire d'Etat et de son parti de respecter un arrêt de justice soulève un tollé.

Le refus de Theo Francken, secrétaire d'Etat N-VA à l'Asile, d'appliquer un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles a continué d'entraîner, vendredi, de vives réactions dans les milieux politiques et judiciaires. L'Etat belge a été condamné, sous peine d'une astreinte de 4 000 euros par jour, à exécuter un arrêt du Conseil du contentieux des étrangers ordonnant de délivrer un visa de trois mois à une famille syrienne qui tente de fuir Alep (LLB du 9/12).

Ces réactions visent aussi la campagne "choc" menée, sur les réseaux sociaux, par le parti nationaliste flamand pour soutenir M. Francken et pour appeler les juges, dont la N-VA considère qu'ils sont "hors du temps", à "respecter strictement la loi" et à "ne pas ouvrir nos frontières".

Charles Michel obligé de réagir

"Le gouvernement entend défendre sa politique migratoire dans le respect de l'Etat de droit et de la séparation des pouvoirs", a affirmé, vendredi, le Premier ministre Charles Michel (MR). Il a appelé "au calme et au sang-froid". "J'ai demandé au gouvernement fédéral d'organiser des réunions de juristes et d'analyser les options juridiques possibles en vue de défendre la politique du gouvernement."

De son côté, le secrétaire d'Etat à l'Asile Theo Francken (N-VA) a confirmé son intention de se pourvoir en cassation, dans l'attente d'une décision du Conseil d'Etat. Il songe aussi à recourir à des mesures comme la consignation des astreintes ou la saisine du juge des saisies.

Selon Charles Michel, l'arrêt de la cour d'appel "crée une situation qui pose un problème dans la politique migratoire". Selon lui, la décision ne fera pas nécessairement jurisprudence. Il n'a pas souhaité commenter la campagne lancée par la N-VA contre des juges "coupés de la réalité". "Les partis politiques expriment des impressions qui leur appartiennent."

La N-VA persiste

M. Francken a, pour sa part, indiqué vendredi qu'il ne "retirait pas un mot" de ce qu'il avait dit jeudi à la Chambre. Quant au président de la N-VA, Bart De Wever, il persiste dans ses déclarations, mettant en garde contre un "gouvernement des juges".

On ne peut pas dire que l'attitude de la N-VA fasse l'unanimité dans la classe politique, notamment flamande. Y compris au sein de la majorité. Open VLD et CD&V n'allaient pas manquer une si belle occasion de taper sur la N-VA... Le chef de groupe libéral à la Chambre, Patrick Dewael, a condamné la campagne de la N-VA, une prise de position qui revient à "nier l'Etat de droit". Le député CD&V Raf Terwingen a parlé de "honte" pour la N-VA. Son président de parti, Wouter Beke, a été clair: "Un arrêt de la cour d'appel doit être exécuté." Dans l'opposition, le député Wouter De Vriendt (Groen) a accusé le secrétaire d'Etat de mener une "campagne d'image personnelle", alors que le président du SP.A John Crombez parlait de "tendance dangereuse" dans le chef de la N-VA.

Koen Geens en juriste

Pour le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), à moins d'accorder un visa à la famille syrienne, il faudra négocier avec la partie adverse à propos du paiement de l'astreinte. A ses yeux, deux possibilités existent : payer l'astreinte ou consigner celle-ci en attendant la cassation. M. Geens n'a pas voulu se prononcer sur la campagne lancée par les nationalistes flamands sur les réseaux sociaux, mais il a fait ce commentaire : "Si

l'on conteste une jurisprudence, comme le fait le secrétaire d'Etat, il est toujours possible de changer la loi", rappelant que les décisions de justice doivent être exécutées. Côté francophone, le MR, parti du Premier ministre, est d'une prudence de Sioux. Le vice-Premier ministre Didier Reynders a rappelé qu'une procédure judiciaire était en cours et qu'un pourvoi en cassation serait introduit.

L'opposition francophone fulmine

Dans l'opposition, PS, CDH et Ecolo n'ont pas eu ces pudeurs. Le CDH a exhorté Charles Michel à rappeler à l'ordre M. Francken et la N-VA, parlant aussi de "passivité déconcertante" dans le chef du MR. Le groupe PS de la Chambre a exigé que Charles Michel et son gouvernement exécutent l'arrêt de la cour d'appel. "Même pour défendre notre Etat de droit, le Premier ministre n'ose pas s'opposer à De Wever", a attaqué frontalement le président socialiste, Elio Di Rupo.

"Le respect de l'Etat de droit vaut autant pour Armand De Decker (NdLR: impliqué dans le Kazakhgate) que pour Theo Francken. Ce qui se passe est extrêmement grave ! La principale faction politique du pays a décidé de bafouer les fondements de notre démocratie", a déclaré le chef du groupe Ecolo à la Chambre, Jean-Marc Nollet.

J.-C.M et A.C.

"Theo Francken ne nous laisse pas le choix."

M^e MITEVOY

M^e Thomas Mitevoy, l'avocat de la famille syrienne, exigera dès la semaine prochaine le paiement d'astreintes. "L'arrêt est immédiatement exécutoire, quels que soient les recours introduits. A un moment donné, il faut être sérieux. On peut ne pas être d'accord avec une décision de justice, mais on l'exécute", a scandé l'avocat.

"#IkSteunDeRechstaat"

JAN NOLF

L'ancien juge de paix a réagi à la campagne de soutien à Theo Francken lancée par la N-VA en tweetant "je soutiens l'Etat de droit". Il a fustigé la "Theocratie" et s'est dit peu étonné par l'évolution de la N-VA qui souhaite en revenir aux "juges de l'ancien régime". C'est le "bonaBartisme", le retour à une conception où le juge doit se limiter à exécuter la loi au sens strict, à être "bouche de la loi", a-t-il observé, une vision qui "met à mal la séparation des pouvoirs".

“Si un juge veut faire les lois, il doit figurer sur une liste électorale.”

BART DE WEVER

Le président de la N-VA met en garde contre le “gouvernement des juges”. Il accuse certains magistrats d'étendre insidieusement le pouvoir judiciaire en ne se contentant pas d'interpréter les lois mais en leur donnant une signification nouvelle. Il estime que la décision du Conseil du contentieux des étrangers met en péril la politique d'asile de la Belgique.

“Combien de morts à Alep avant une politique d'accueil humaine?”

CNCD

Le Centre national de coopération au développement considère que les visas humanitaires, propres au régime belge en matière d'octroi de visa long séjour, sont un outil à appliquer d'urgence en vue de protection. Le centre demande à la Belgique de respecter la Convention de Genève.

Le monde judiciaire indigné et inquiet

■ Pour nombre d'avocats et de juges, le politique cherche à détruire la justice.

L'attitude de Théo Francken et de Bart De Wever a choqué de nombreux membres du monde judiciaire. C'est ainsi que le président du Conseil supérieur de la justice (CSJ) Christian Denoyelle a déclaré à la VRT, vendredi matin : “On parle parfois de la situation en Turquie, où la ligne séparant le pouvoir exécutif du pouvoir judiciaire s'estompe. Nous devons être attentifs à ne pas nous engager sur la même voie.”

M. Denoyelle ne voit pas malice à ce qu'un parti mette en avant sa politique, voire émette des critiques sur des décisions judiciaires. Mais il n'accepte pas que les juges soient présentés comme “déconnectés du monde”.

Atteinte à la démocratie

Avocats.be, l'ancien Ordre des barreaux francophones et germanophone, s'est dit “profondément choqué” par M. Francken “qui n'est pas compétent pour dire le droit”. “Son comportement, poursuit Avocats.be, porte atteinte à la souveraineté du pouvoir judiciaire et est inadmissible.” Avocats.be invite le gouvernement à se substituer à son secrétaire d'Etat et à exécuter l'arrêt.

De son côté, l'Association syndicale des magistrats (ASM) a interpellé “l'ensemble du monde politique sur les

graves atteintes aux fondements démocratiques” que constitue l'attitude de MM. Francken et De Wever. “Les décisions de justice exécutoires doivent être respectées par les citoyens mais aussi par les politiciens et le fait qu'ils soient élus ne les autorise pas à violer la Constitution, les traités internationaux et la loi”, dit l'ASM, pour qui “les juges ne sont pas leurs subordonnés mais les gardiens du respect des droits et des libertés.”

Pour M^e Pierre Chomé (ULB), “certains politiques cherchent à mater le pouvoir judiciaire car celui-ci les dérange. C'est le signe d'un recul démocratique.” L'avocat bruxellois rappelle que l'arrêt de la cour d'appel est exécutoire quand bien même M. Francken se pourvoierait en cassation.

Inquiétudes anciennes

Cela fait des mois que des voix s'élèvent au sein du monde judiciaire pour stigmatiser l'attitude d'une partie au moins de la classe politique envers l'un des trois pouvoirs constitutionnels.

Les critiques n'émanent pas d'avocats ou de magistrats marginaux ou extrémistes. Tour à tour, le Premier président de la Cour de cassation, Jean de Codt (qui a parlé d'Etat voyou), le juge d'instruction bruxellois

Michel Claise, le président du tribunal de première instance de Bruxelles, Luc Hennart, ou la présidente de l'ASM, Manuela

Cadelli, pour ne citer qu'eux, ont accusé le gouvernement de vouloir “démanteler”

la justice, voire “détruire” le pouvoir judiciaire.

Les mesures d'économies budgétaires décrétées par le gouvernement ont été dénoncées mais les critiques judiciaires vont bien au-delà. Il existerait, selon certains, une volonté politique de “mettre en pièces” l'indépendance de la justice belge et d'empêcher le pouvoir judiciaire d'accomplir sa tâche qui consiste, notamment, à corriger la puissance des pouvoirs exécutif et législatif et à assurer l'équilibre des institutions.

Dans une opinion publiée par “Le Monde”, Manuela Cadelli s'était plaint que le ministre de la Justice, Koen Geens (CD&V), travaille sous la pression des nationalistes flamands composant le gouvernement. Elle concluait son intervention en estimant que le pouvoir politique “cherchait cyniquement à anéantir la puissance démocratique de la justice”.

Pour plusieurs membres de l'institution, la campagne menée par la N-VA participe de cette volonté de mettre au pas un pouvoir “qui a le tort de vouloir faire respecter l'Etat de droit”.

J.-C.M.

Pour le président du Conseil supérieur de la justice, on vit une situation “à la turque”.